

Delan® WG - Fongicide

Composition : 70% de dithianon

Formulation : granulés dispersables (WG)

AMM n° : 9600395

Usages autorisés :

Cultures	Cibles (Traitement des Parties Aériennes : TPA)	Doses pour un volume de bouil- lie max de 1000 L/ha	DAR Stade d'applications Intervalle minimum entre les applications	Nbre max d'applications	ZNT (DVP)
Amandier	Coryneum , tavelure(s) et polystigma	0,05 kg/hl	58 j Entre BBCH 53 et 75 7 jours	2 par usage - 2 pour la culture	50 m (20 m)
	Chancre(s) à champignons (<i>Fusicoccum</i>)	0,07 kg/hl	Non pertinent Entre BBCH 91 et 95		
Cassissier, Groseiller(s), mûrier	Maladies du feuillage (Anthracnose, rouille)	0,07 kg/hl	14 j Entre BBCH 15 et 75 10 jours	2 par usage - 2 pour la culture	20 m (20 m)
Cerisier	Anthracnose(s), Coryneum (maladie criblée)	0,07 kg/hl	21 j Entre BBCH 61 et 85 7 jours	2 par usage - 3 appli- cations par culture	50 m (20 m)
Noyer	Anthracnose(s)	0,05 kg/hl	58 j Entre BBCH 54 et 75 7 jours	2	50 m (20 m)
Pêcher - abricotier, nectarinier	<i>Fusicoccum</i>	0,07 kg/hl	Non pertinent Entre BBCH 91 et 95	2	50 m (20 m)
Fruits à pépins (Pommier, Poirier, cognassier, nashi, nèfles, pommettes)	Maladies du feuillage	0,05 kg/hl	42 j Entre BBCH 53 et 79 5 jours	6 par usage - 6 pour la culture	50 m (20 m)
	Maladies précoces des fruits (maladie des crottes de mouche et maladie de la suie)				
	Tavelure(s)				
Prunier	Rouille Tavelure(s)	0,05 kg/hl	28 j Entre BBCH 53 et 85 7 jours	2 par usage - 2 pour la culture	50 m (20 m)

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Fongicide

Conditions d'emploi :

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur fruits à pépins, amandier, pêcher-abricotier, prunier, cerisier et noyer.






SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur cassissier.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
- Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur,
porter :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	Application avec un pulvérisateur pneumatique :		Nettoyage	
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine.	✓ A usage unique, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel	✓		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU Combinaison de protection chimique type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase de pulvérisation)			OU Combinaison de protection chimique type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase de pulvérisation)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓			✓	

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Danger**

H301 Toxique en cas d'ingestion

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



Delan WG

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48 heures

Réglementation transport ADR : Classe 6.1 (ONU 2588)

Conditionnement : bidon de 2 kg (groupage par 4)

La substance active

Le **dithianon** appartient au groupe chimique des quinones.

Nom chimique : 5,10-dihydro-5,10 dioxo-naphtho [2,3-b]-1,4-dithiine-2,3-dicarbonitrile

Formule brute : $C_{14}H_4N_2O_2S_2$

Masse molaire : 296,3

Le produit formulé : Delan WG

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 0,53 (tassé) – 0,6 (non tassé)

Inflammabilité : non auto-inflammable

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 374 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Delan WG est un fongicide de contact efficace contre de nombreuses maladies en arboriculture fruitière et cassissier.

- Non rugogène, il est sélectif de l'ensemble des variétés de pommes et poires.
- Respectueux des auxiliaires, il s'intègre dans tous les programmes de lutte raisonnée.

Mode d'action

Le **dithianon** une molécule multisites à large spectre d'activité antifongique. Les multisites ont en commun la capacité d'interagir avec de nombreux constituants cellulaires. Ce sont essentiellement des fongicides de surface (contact) qui inhibent la germination des spores.

Cet effet est corrélé avec un blocage de la consommation d'oxygène, du catabolisme des substances de réserve des spores (lipides, sucres) et de la production d'énergie. De plus, les fongicides multisites sont susceptibles d'inactiver des enzymes de la glycolyse, du cycle de Krebs et de la chaîne respiratoire.

Le **dithianon**, comme les multisites en général, bloque un processus cellulaire unique : la respiration, qui entraîne inévitablement la mort des cellules fongiques.

Il appartient au groupe M9 [Molécules multisites, famille des quinones] de la classification FRAC.

Conditions d'application

Fruits à pépins (pommiers et poiriers)

. **Tavelure :**

Les interventions préventives doivent être privilégiées. **Delan WG** s'utilise du stade BBCH 53 (éclatement des bourgeons : les extrémités des feuilles entourant les fleurs sont visibles) au stade BBCH 79 (les fruits ont atteint environ 90% de leur taille finale). La protection doit débuter dès le stade C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier et se poursuivre jusqu'à la fin des risques de contamination. **Delan WG** sera renouvelé en fonction de la vitesse de pousse de la végétation (sortie de nouvelle feuille), de la pression de la maladie et des pluies (cumulées maxi > 25 mm).

Dose d'emploi : 0,5 kg/ha

Delan WG

pour un volume de bouillie maximum de 1000 l/ha. Bien soigner la qualité de la pulvérisation, celle-ci devant atteindre tous les organes à protéger.

Remarques :

- ◆ Cesser les traitements 42 jours avant la récolte.
- ◆ Delan WG n'est pas rugogène.

. Autres maladies :

Les traitements dirigés contre la tavelure permettent de lutter efficacement contre ces maladies.

Amandier

Delan WG s'utilise stade BBCH 53 (éclatement des bourgeons : les extrémités des feuilles entourant les fleurs sont visibles) à BBCH 75 (les fruits ont atteint environ 50% de leur taille finale) contre la tavelure et la maladie criblée, 2 applications de **Delan WG** peuvent s'intégrer dans un programme complet.

Dose : 0,5 kg/ha

Contre le *fusicoccum* : **Delan WG** s'utilise du stade BBCH 91 (fin de la croissance des rameaux : les feuilles sont toujours vertes) au stade BBCH 95 (50% des feuilles sont décolorées ou tombées).

Dose : 0,7 kg/ha

Noyer

Delan WG s'emploie dans le cadre d'un programme complet du stade BBCH 54 (individualisation des folioles) à BBCH 75 (les fruits ont atteint 50% de leur taille finale).

Dose : 0,5 kg/ha

Cerisier

Appliquer **Delan WG** du stade BBCH 61 (début de la floraison : environ 10% des fleurs sont ouvertes) au stade BBCH 85 (coloration avancée) généralement une application à la chute des pétales (BBCH 65 à 67 = stade H). Renouveler l'application après une période pluvieuse. Intervalle entre 2 applications : 7 jours.

Dose : 0,7 kg/ha

Pêcher - abricotier

Contre le *fusicoccum* : **Delan WG** s'utilise du stade BBCH 91 (fin de la croissance des rameaux : les feuilles sont toujours vertes) au stade BBCH 95 (50% des feuilles sont décolorées ou tombées). Une à deux applications à la chute des feuilles si présence de symptômes pendant l'été.

Dose 0,7 kg/ha

Prunier

Delan WG s'utilise du stade BBCH 53 (éclatement des bourgeons : les extrémités des feuilles entourant les fleurs sont visibles) à BBCH 85 (coloration avancée).

Contre la tavelure, 2 applications de **Delan WG** peuvent s'intégrer dans un programme (début avril et fin juin).

Sur rouille, Delan WG peut s'appliquer pendant toute la période de sensibilité (début mai à mi-juillet, y compris sur les jeunes arbres plantés dans l'année).

DAR : 28 jours

Dose 0,5 kg/ha

Cassissier

Delan WG s'utilise du stade BBCH 15 (la plupart des feuilles sont étalées mais n'ont pas encore leur taille finale) au stade BBCH 75 (50% des fruits sont formés).

Contre l'antracnose du cassissier, appliquer **Delan WG** de façon précoce, aux BBCH 51 (première feuille dépliée = stade C1) et BBCH 53 (premières feuilles dépliées = stade C3). Les applications contre l'antracnose couvrent les risques rouille.

Dose : 0,7 kg/ha

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas mélanger **Delan WG** avec un autre produit phytosanitaire.

Laisser un intervalle de 2 semaines entre un traitement d'hiver aux huiles minérales, et une application de **Delan WG**.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité de **Delan WG** nécessaire de façon progressive, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France SAS
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI